

Associations signataires :

- ECPAT France, 1050 avenue de l'Europe - BP078 - 93352 Le Bourget Cedex
- Plan international France, 14 boulevard de Douaumont - 75017 Paris
- Secours Islamique France, 10 rue Galvani - 91343 Massy Cedex
- Solidarité Laïque, 22 rue Corvisart - 75013 Paris
- SOS Enfants Sans Frontières, 56 rue de Tocqueville -75017 Paris
- SOS Villages d'Enfants France, 6 cité Monthiers - 75009 Paris
- Vision du Monde France, 9 rue Ampère - 75017 Paris

Sept associations françaises de solidarité internationale, membres du *Groupe Enfance* de la Coordination Humanitaire et Développement, constitué de dix ONG françaises*, rappellent l'importance que les financements dans le cadre de l'agenda 2030 aillent de façon significative aux enfants, à la concrétisation de leurs droits au sens de la Convention relative aux droits de l'enfant (CDE). Les ONG du Groupe Enfance ne sont pas les seules organisations à partager ce souci constant : le Rapport du Haut-Commissaire des Nations Unies aux droits de l'Homme du 19 décembre 2014, *Vers un meilleur investissement dans les droits de l'enfant*, a notamment d'une part rappelé « l'obligation qui incombe aux États d'effectuer des investissements adaptés en faveur des droits de l'enfant, conformément à la Convention relative aux droits de l'enfant » et d'autre part mis en évidence que « les recherches montrent que les investissements en faveur des enfants apportent des bénéfices considérables ».

Or le document de travail *TOSSD Compendium* ne mentionne pas les enfants ni leurs droits. Il nous semble fondamental que l'OCDE, dans le cadre du suivi des financements des Objectifs de Développement Durable, tienne compte de ces principes et obligations, applicables non pas seulement aux États mais à l'ensemble des débiteurs d'obligation au sens de la CDE, et les rappelle aux financeurs des ODD.

Afin d'assurer un suivi des financements sur ces points fondamentaux, il est aussi nécessaire que soient prévus des indicateurs permettant de connaître l'âge des personnes bénéficiaires :

- a minima, différencier les flux allant aux enfants (0-18 ans) et aux adultes, âgés de plus de 18 ans
- et de préférence, envisager des groupes d'âges, par exemple :
 - o petite enfance (0-5 ans)
 - o enfance (6-11 ans)
 - o adolescents (12-18)
 - o jeunes (19-25 ans).

De plus il nous paraît important de ne pas oublier la ventilation par sexe.

* pour information les membres du Groupe Enfance de la Coordination Humanitaire et Développement sont : Apprentis d'Auteuil, Clowns Sans Frontières, ECPAT France, Institut Européen de Coopération et de Développement, Plan international France, Secours Islamique France, SOS Enfants Sans Frontières, SOS Villages d'Enfants France, Solidarité Laïque, Vision du Monde France.